Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

M. Pascal OZENNE, Maire
19 route du Lac
02000 PARGNY-FILAIN
commune.pargnyfilain@orange.fr

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Le 4 septembre 2024

Objet : Information relative à l'absence d'observations par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au PLU de Pargny-Filain (02).
N° d'enregistrement Garance :2024-8162

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi, le 23/07/24, l'autorité environnementale pour avis sur le PLU cité en objet.

Après en avoir délibéré collégialement le 4 septembre 2024, l'autorité environnementale note que l'ouverture à urbanisation au lieu dit les prés Beras, sous la ligne très haute tension pose question en matière de santé publique et de principe de précaution. Cet élément n'est pas analysé dans l'évaluation environnementale, ni pris en compte dans l'OAP.
L'autorité environnementale recommande de rechercher des sites alternatifs à ce secteur pour éviter de soumettre de nouveaux habitants à un risque pour la santé.

Le présent courrier sera joint au dossier d'enquête publique.

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

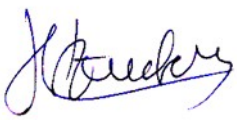

Hélène Foucher

Copies : Préfecture du département de l'Aisne
DREAL Hauts-de-France